

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Concours Brome-Missisquoi sous le sapin

Du 29 novembre au 20 décembre 2025

Organisé par Le CLD de Brome-Missisquoi

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Aucun achat requis. Le concours Brome-Missisquoi sous le sapin (ci-après « Concours ») est réservé aux résidents canadiens et est régi par les lois canadiennes.

Pour participer au concours, il suffit de visiter l'un des neuf marchés de Noël de Brome-Missisquoi (Sutton, Bedford Lofts, Bromont, Cowansville, Farnham, Freightsburg, Lac-Brome, Dunham ou Abercorn) et de scanner le code QR présent sur place pour s'inscrire via le formulaire en ligne.

La soumission d'une participation au concours signifie que vous avez lu le règlement du Concours et acceptez de vous y conformer. Vous acceptez que le fait de soumettre une participation au Concours constitue une signature électronique de votre part, ce qui vous lie au présent règlement.

Pour être valides, les participations doivent être reçues entre durant les plages horaires des marchés soit

- Marché de Noël de Sutton : 29 – 30 novembre et 6 – 7 décembre entre 9h et 21h
- Marché de Noël des Bedford lofts : 5 au 7 décembre entre 9h et 21h
- Festif Bromont : 6 et 7 décembre entre 9h et 21h
- Marché de Noël de Cowansville : 12 au 14 décembre entre 9h et 21h
- Folie de Minuit Lac-Brome : 13 décembre entre 9h et 23h59
- Marché de Noël de Farnham : 13 décembre entre 9h et 21h
- Marché de Noël de Freightsburg : 13 et 14 décembre entre 9h et 21h
- Marché de Noël des pas pressés de Dunham : 13 et 14 décembre entre 9h et 21h
- Marché de Noël d'Abercorn : 20 décembre entre 9h et 21h

Limite d'une participation par personne par marché. Un participant peut s'inscrire à chacun des neuf marchés pour un maximum de neuf participations. Toute personne qui participe ou tente de participer plus de fois que le nombre autorisé, ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement, sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou de manipulation, ce qui entraînera automatiquement l'annulation de sa participation.

Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance mentionnée ci-dessus pour quelque raison que ce soit. Les participations reçues après cette échéance seront rejetées.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Canada et être âgés de minimum 18 ans en date du début du Concours.

Les personnes suivantes ne sont pas admissibles :

- Les employé(e)s du CLD Brome-Missisquoi
- Les employé(e)s de la MRC Brome-Missisquoi
- Les organisateurs des marchés de Noël participants
- Les exposants des marchés de Noël participants
- Les membres de la famille immédiate des personnes énoncées ci-dessus (père/mère, frère/sœur, incluant beau-frère/belle-sœur, demi-frère/demi-sœur, fils/fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux.

MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Un tirage au sort sera effectué le 21 décembre 2025 à 13h30 parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du Concours.

Le premier participant désigné par le sort sera déclaré gagnant du prix, sous réserve de remplir toutes les conditions prévues au présent règlement.

Le gagnant potentiel sera contacté par téléphone ou courriel et devra réclamer son prix selon les instructions du CLD dans un délai maximum de 7 jours à partir de la date et de l'heure à laquelle il aura été contacté pour la première fois.

Dans l'éventualité où un gagnant potentiel ne réclame pas son prix dans ce délai, refuse le prix ou est déclaré inadmissible, le prix sera automatiquement annulé et le CLD pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant potentiel et ce, même si le nom du gagnant potentiel a déjà été annoncé publiquement.

Le CLD pourra, à son entière discrétion, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du participant.

DESCRIPTION DU PRIX

Un panier cadeau d'une valeur approximative de 400 \$ comprenant des produits d'artisans locaux de Brome-Missisquoi.

Le gagnant devra récupérer son prix selon les modalités qui lui seront communiquées par le CLD.

CONDITIONS GÉNÉRALES

En participant au Concours vous :

- a. reconnaisssez avoir lu et accepté le règlement du Concours et vous y conformer;
- b. confirmez satisfaire tous les critères d'admissibilité au Concours et acceptez tel quel le prix offert par le CLD;
- c. consentez à ce que votre nom, le nom de votre ville et province de résidence, votre image, vos déclarations et/ou votre voix de même que votre participation soient utilisés sans compensation par le CLD à des fins de promotion et autres fins en lien avec le Concours;
- d. et vos héritiers, vos successeurs et vos ayants droit dégagez TBM de même que ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents, consultants, bénévoles et employés respectifs (les « Organisateurs du Concours ») de toute responsabilité à l'égard de dommages compensatoires, directs, indirects, consécutifs ou autres pouvant découler de votre participation au Concours, de l'utilisation de votre participation et de l'attribution, l'acceptation et l'utilisation du prix décerné (si vous l'emportez).

Le prix devra être accepté comme tel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée.

En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, les Organisateurs du Concours se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à leur entière discrétion.

Le refus d'accepter le prix ou une partie du prix dégage les Organisateurs du Concours de toute obligation à l'égard du gagnant concernant le prix ou la partie du prix en cause.

Les décisions du CLD concernant tous les aspects de ce Concours sont finales et exécutoires pour tous les participants sans droit d'appel, y compris, sans limitation, toutes les décisions concernant l'admissibilité/disqualification des participants et/ou des participations.

Le CLD se réserve le droit de modifier le règlement du Concours ou de mettre fin au Concours en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Tous changements apportés au règlement du Concours seront publiés sur le site web marchesdenoel.ca.

Les Organisateurs du Concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter : i) les participations perdues, volées, livrées en retard, abîmées, mal acheminées, détruites, illisibles ou incomplètes; ii) la perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée; iii) l'incapacité de toute personne de participer au Concours pour quelque raison que ce soit.

Les renseignements personnels demandés sur le formulaire de participation, tels que les noms, la date de naissance, et coordonnées, sont recueillis, conservés et utilisés par le CLD pour les fins d'administration du Concours de même que pour toutes autres fins auxquelles

vous avez consenties lors de votre inscription. En fournissant vos renseignements personnels, vous consentez expressément aux politiques sur la protection des renseignements personnels de la Commission d'accès à l'information du Québec disponibles au <https://www.cai.gouv.qc.ca/>

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. Le CLD se réserve le droit de disqualifier toutes les participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites, envoyées par des méthodes d'envoi automatisées ou robotisées qui ont pour effet d'accroître de manière artificielle les chances de gagner ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du Concours.

L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent règlement ne doit pas affecter la validité ou le caractère exécutoire de toute autre disposition. Si une disposition est jugée invalide, inapplicable ou illégale, le présent règlement demeure en vigueur et doit être interprété conformément à ses termes et conditions, comme si cette disposition n'était pas contenue dans les présentes.

En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par le CLD, qui sont finales et exécutoires.

La participation au Concours, de même que le consentement des participants à participer et à se conformer au règlement du Concours, sont régis par les lois de la province du Québec et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. En soumettant leur formulaire de participation, les participants acceptent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux du Québec.

Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité ou des besoins spéciaux, veuillez contacter la coordonnatrice du Concours mentionnée ci-dessous.

24 novembre 2025

Stéphanie Dupuy
Conseillère en tourisme communication et marketing
sdupuy@cldbm.qc.ca
CLD Brome-Missisquoi